



2026/36 ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A Madame ROUSSEL Véronique – Fonctionnaire territoriale titulaire

Le Maire de BÉGARD,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2122-19, R.2122-8 et R.2122-10 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le procès-verbal en date du 20 mars 2026 portant élection du maire et des adjoints ;

Vu la délibération n°2026/39 du conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation de certaines attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal en date du 02/02/2022 fixant la dernière situation administrative de Madame ROUSSEL Véronique, au grade « Agent territorial spécialisé Ecoles Maternelles principal de 1^{ère} classe » dans les fonctions d'agent permanent ;

Considérant que Madame Véronique ROUSSEL, exerce les fonctions de coordinatrice du service enfance ;

Considérant que dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans une série de domaines ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur le Maire donne sous sa surveillance et responsabilité, délégation de signature à Madame Véronique ROUSSEL, coordinatrice du service enfance, pour :

- La signature des documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses communales jusqu'à 1500€ TTC,
- Les courriers et actes administratifs de gestion courante ne portant pas décision,
- La signature des factures attestant du service fait,
- Les autorisations d'absence des agents du service enfance, les relevés d'heures mensuels,

- L'ensemble des documents relatifs à la location des salles municipales (reçus de dépôt de garantie et acompte, les états des lieux d'entrée et de sortie).

Article 2 : Monsieur Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Guingamp,
- Madame la Comptable du Trésor,
- L'intéressée.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

La transmission au contrôle de légalité le : **31 MAR. 2026**

L'accusé de réception en préfecture le :

La notification à l'intéressé-e le : **31 MAR. 2026**

La publication sur le site internet, à compter du : **1 AVR. 2026**

Acte original consultable au secrétariat général

Mairie de Bégard

Rue de l'Hôtel de Ville 22140 BÉGARD

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter sa publication et/ou de sa notification.

**Fait à Bégard, le 31 mars
2026**

Le Maire,
Gildas HERVÉ



Notifié à Madame ROUSELL Véronique

Le : 31/03/2026.

Signature de l'intéressée :